Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_123-DE

Ville de Crosne

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

DELIBÉRATION N° 2025-123
AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ORGANISME ODCVL POUR « LES ACTIVITES HIVERNALES » - ECOLE IRENE JOLIOT CURIE – BP 2026

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19.11. 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 22
Procurations : 7
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGERE, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Christel LAOUT, Madame Virginie THEODORE, Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Michel CORIOU, Monsieur Yvan CLAIRET **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Monsieur Gaëtan MAIURI donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Hélène DE SOUSA donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
3. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
4. Madame Séverine MARTINS donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
5. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
6. Madame Martine ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
7. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Abdoulaye DIONE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre DANILE

Tous les ans, l'école Joliot-Curie organise une classe de découverte à la montagne pour les élèves de CM1.
Pour l'année scolaire 2025-2026, un séjour d'activités hivernales sera organisé par l'organisme ODCVL, au Chalet d'Artimont - La Bresse – du 18 au 23 janvier 2026, pour 66 élèves de CM1 et 9 accompagnateurs.

Le devis pour le séjour est de 38 952.00 € TTC (trente-huit-mille-neuf-cent-cinquante-deux euros), transport compris.
En 2024, le devis était, pour 52 élèves de CM1 et 5 accompagnateurs du 19 au 24 janvier 2025, de 31 456€ (trente-et-un mille quatre-cent-cinquante-six euros) : **soit +7 500 € environ**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'organisme ODCVL pour le séjour de classe découverte du 18 au 23 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_123-DE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat en Commission Finances et Moyens Généraux en date du 17 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que la proposition de l'organisme ODCVL, sise Parc d'Activités de la Roche – BP 247 – 88007 ÉPINAL CEDEX relative à un séjour "activités hivernales", correspond à l'intérêt des enfants et à celui de la commune,

CONSIDÉRANT que le coût total des prestations est calculé sur la base de de 38 952.00 € TTC (trente-huit-mille-neuf-cent-cinquante-deux euros), transport compris.

CONSIDÉRANT le devis et conditions rattachées proposés de l'organisme ODCVL – pour un séjour d'activités hivernales au Chalet d'Artimont – La Bresse, du 18 au 23 janvier 2026,

CONSIDÉRANT la convention d'accueil présentant les conditions particulières entre l'organisme ODCVL et l'école Joliot-Curie, ci-annexée,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention proposée par l'organisme ODCVL, moyennant une contribution totale de 38 952.00 € TTC (trente-huit-mille-neuf-cent-cinquante-deux euros), transport compris.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les conditions générales de la convention d'accueil.

DIT que les dépenses seront inscrites au budget de la ville pour l'année 2026.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 25 NOVEMBRE 2025

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Abdoulaye DIONE

Pour extrait conforme,
Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

MAIRIE DE CROSNE (91)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

Ville de Crosne

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_123-DE

Odcvl
comptoir de projets éducatifs

FICHE OFFRE

Mairie de CROSNE
À l'attention de M Denis BOUDRY
35 AVENUE JEAN JAURÈS
91560 CROSNE

À Épinal, le jeudi 26 juin 2025

Devis 250226-41113-1
Programme construit par : [redacted]
Prescripteur : [redacted]
Effectifs prévisionnels : 66 Accompagnateurs : 9 **Effectif total : 75**
Séjour encadré par 2 animateur(s)

Descriptif du séjour : Centre : Le Chalet d'Artimont - La Bresse du **dimanche 18 janvier 2026** - Dîner au **vendredi 23 janvier 2026** - Déjeuner
Type de projet : **Activités Hivernales**

PRESTATIONS PAR PERSONNE

Désignation	Montant TTC
Animation	
Hébergement	
Location de ski dépôt	
Prestation externe	
04-11 ans	**502,00 €**

PRIX HORS OPTIONS

Tranche d'âge	PU TTC	Effectif	Montant TTC
04-11 ans	502,00 €	66	33 132,00 €

Total hors options : 33 132,00 €

OPTIONS : ***Merci de cocher les cases validant vos choix.***

TRANSPORT EN OPTION

Lieu de rendez-vous	PU TTC	Effectif	Nombre	Montant TTC
☐ Car Transport Car A/R	5 820,00 €	1	1	5 820,00 €

Total options comprises : 38 952,00 €

Remarque : le montant de votre devis est exprimé en TTC, la SCIC Odcvl étant assujettie à la TVA.

Gratuité totale pour les 3 enseignants et en pension complète pour les 6 adultes accompagnateurs

Le séjour Clés en Main comprend en plus de la Pension Complète (5 jours)
=> Encadrement de votre séjour par **2 animateurs** Odcvl professionnels pour le groupe (1 par classe)
=> Les moyens pour la mise en oeuvre et la réalisation de la proposition de programme ci-joint **(version n°1)**
=> la location des skis (casques inclus) et les remontées mécaniques
=> L'encadrement des activités sportives par des moniteurs brevetés d'état pour le SKI ALPIN (1 Be pour 12) et AMM pour la randonnée en raquettes (1 AMM pour 24)
=> Les Transports sur place

En OPTION:
Le transport aller - retour en CAR Grande capacité (sous réserve de disponibilité au moment de la réservation) de votre école vers le centre d'hébergement.

Votre projet nécessite une location de matériel issu de notre dépôt Odcvl (Skis ou VTT).
Afin de garantir la gestion de cette mise à disposition, et un matériel adapté à tous les participants, les informations concernant les personnes présentes sont à retourner à la maison tous séjours concernée au plus tard 30 jours avant votre arrivée

SIÈGE 03 29 82 31 74
ÎLE DE FRANCE 01 58 61 34 05
NORD-EST 03 29 82 31 74
NORD-OUEST 02 98 74 05 26
SUD-OUEST 04 68 45 79 64
SUD-EST 04 92 48 48 00